

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2014 - 18 heures

Etaient présents : M. WEBER, Mme ORDENER, M. MULLER, Mme ROUFF, M. BINDNER, Mme BOEGLER, MM. BARBIAN G., D'ANTONIO, WAGNER, ORDENER J.Y., Mmes BAUM, FRANCOIS (à/c du point communications), MM. BLECHSCHMIDT, KLOPP, Mmes THOMAS, BARBIAN I. (à/c du point 1), HERRESTHAL, LABACH, MM. FINCK, DREISTADT, Mme ROUSTIT, MM. WILLEMAIN, LANG, Mme WENDLING, M. GIL

Excusés : M. THIEL, Mme MARMET

Ont donné procuration :

Mme MARMET à Mme ORDENER

M. THIEL à M. le Maire

Mme BARBIAN à M. MULLER jusqu'à son arrivée au Pt 1

M. BIES à M. DREISTADT

Mme ALEXIS à M. WILLEMAIN

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Gilbert WEBER, Maire, à la suite de la convocation en date du 24 avril 2014, adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le P.V. de la séance du 16 avril 2014 est adopté à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

Arrivée de Mme FRANCOIS

COMMUNICATIONS

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- les remerciements de Mme JUNGBLUTH Evelyne suite aux félicitations adressées à l'occasion de son anniversaire

M. le Maire sollicite l'accord de l'assemblée afin de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, sous le numéro 14 – CARMI de l'Est Fermeture des consultations secondaires – Motion. Le Conseil Municipal y émet à l'unanimité un avis favorable.

Arrivée de Mme BARBIAN.

Point 1 – Compte administratif 2013 budget principal

M. BINDNER invite l'assemblée municipale à examiner le compte administratif 2013 budget principal

2013		
	Dépenses	recettes
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	2 050 848,49	
Recettes de l'exercice		2 375 650,97
Résultat de l'exercice		324 802,48
Résultat antérieur reporté	524 118,89	
Résultat de clôture	199 316,41	

<u>Section de fonctionnement</u>

Dépenses de l'exercice	5 335 760,67	
Recettes de l'exercice		5 567 798,22
Résultat de l'exercice		232 037,55
Résultat antérieur reporté		460 621,79
Résultat de clôture		232 037,55

RAR investissement	371 134,54	600 528,00
Solde des RAR		229 393,46
Excédent de financement de la section d'investissement		32 721,14

Point 2 – Compte administratif 2013 budget assainissement

L'assemblée municipale est appelée à examiner le compte administratif 2013 du service assainissement qui se présente comme suit :

2013		
	Dépenses	Recettes
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	967 296,31	
Recettes de l'exercice		72 918,23
Résultat de l'exercice	894 378,08	
Résultat antérieur reporté		1 096 048,84
Résultat de clôture		201 670,76

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	127 611,49	
Recettes de l'exercice		92 611,03
Résultat de l'exercice	35 000,46	
Résultat antérieur reporté		15 230,30
Résultat de clôture	35 000,46	

RAR investissement	317 278,28	0,00
Solde des RAR	317 278,28	
Déficit de financement de la section d'investissement	115 607,52	

M. le Maire cède alors la présidence à M. BINDNER et quitte la salle.

Les comptes administratifs 2013 sont approuvés comme suit :

Budget Principal

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>20</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>8 (MM. Dreistadt, Bies, Mmes Roustit, Alexis, MM. Willemain, Lang, Mme Wendling, M. Gil)</i>

Assainissement

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>20</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>8 (MM. Dreistadt, Bies, Mmes Roustit, Alexis, MM. Willemain, Lang, Mme Wendling, M. Gil)</i>

Retour de M. le Maire

Point 3 – Adoption du compte de gestion du receveur budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, Mme NOIROT, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>21</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>8 (MM. Dreistadt, Bies, Mmes Roustit, Alexis, MM. Willemain, Lang, Mme Wendling, M. Gil)</i>

Point 4 – Affectation des résultats du compte administratif 2013 – budget principal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Section d'investissement

Déficit de la section d'investissement : 199 316,41€

Section de fonctionnement

Excédent de la section de fonctionnement : 232 037,55 €

M. BINDNER propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

199 316,41 € au compte D001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté

232 037,55 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif 2013 du budget principal proposée ci-dessus :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>21</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>8 (MM. Dreistadt, Bies, Mmes Roustit, Alexis, MM. Willemain, Lang, Mme Wendling, M. Gil)</i>

Point 5 – Budget primitif 2014 budget principal

A. Fixation des taux de la fiscalité directe

Considérant que lors du débat d'orientation budgétaire, il n'a pas été envisagé de modifier les taux des quatre taxes communales,

M. BINDNER propose au Conseil Municipal de voter, pour l'exercice 2014, les taux communaux suivants :

- 21,37% pour la taxe d'habitation (dont 14,52% part communale inchangée depuis 1999)
- 16,07% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 84,29% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (dont 80,39% part communale inchangée depuis 1999)

Le Conseil Municipal APPROUVE les taux proposés :

Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	5 (MM. Dreistadt, Bies, Mmes Roustit, Alexis, M. Willemain)

B. Vote du budget primitif 2014 du budget principal

M. BINDNER propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2014 de la Ville de L'HOPITAL comme suit :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	5 468 000,00	5 468 000,00
	+	+
Restes à réaliser 2013	0	0
	=	=
Total de la section de fonctionnement	5 468 000,00	5 468 000,00
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	1 312 514,11	1 282 437,06
	+	+
Restes à réaliser 2013	371 134,54	600 528,00
Solde d'exécution reporté	199 316,41	
	=	=
Total de la section d'investissement	1 882 965,06	1 882 965,06
Total du budget	7 350 965,06	7 350 965,06

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 de la ville

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>24</i>
<i>Nombre de voix CONTRE</i>	<i>5 (MM. Dreistadt, Bies, Mmes Roustit, Alexis, M. Willemain)</i>

Point 6 – Attribution des subventions 2014

Mme ROUFF appelle le Conseil Municipal à se prononcer sur la répartition des subventions aux associations dont la liste est annexée au budget primitif 2014 budget principal (pages 43 et 44).

MM. Dreistadt, Willemain et Mme Roustit ne participent pas au vote et quittent la salle.

Le Conseil Municipal approuve la répartition des subventions telle que présentée :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>20</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>4 (Mmes Labach, François, Thomas et M. Blechschmidt)</i>

Retour de MM. Dreistadt, Willemain et Mme Roustit.

Point 7 – Adoption du compte de gestion du receveur budget assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, Mme NOIROT, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>21</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>8 (MM. Dreistadt, Bies, Mmes Roustit, Alexis, MM. Willemain, Lang, Mme Wendling, M. Gil)</i>

Point 8 – Affectation des résultats du compte administratif 2013 budget assainissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Section d'investissement

Excédent de la section d'investissement 201 670,76 €

Section de fonctionnement

Déficit de la section de fonctionnement 35 000,46 €

M. BINDNER propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :
201 670,76 € au compte R001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté
35 000,46 € au compte D 002, déficit de la section de fonctionnement reporté

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif 2013 assainissement proposée ci-dessus :

Nombre de voix POUR	21
Nombre d'ABSTENTIONS	8 (MM. Dreistadt, Bies, Mmes Roustit, Alexis, MM. Willemain, Lang, Mme Wendling, M. Gil)

Point 9 – Budget primitif 2014 assainissement

M. BINDNER propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2014 d'assainissement de la Ville de L'HOPITAL comme suit :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	170 000,00	170 000,00
	+	+
Restes à réaliser 2013	0	0
	=	=
Total de la section de fonctionnement	170 000,00	170 000,00

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	664 991,72	780 599,24
	+	+
Restes à réaliser 2013	317 278,28	0
Solde d'exécution reporté	0	201 670,76
	=	=
Total de la section d'investissement	982 270,00	982 270,00
Total du budget	1 152 270,00	1 152 270,00

Le budget primitif 2014 assainissement est adopté tel que présenté :

<i>Nombre de voix POUR</i>	24
<i>Nombre de voix CONTRE</i>	5 (MM. Dreistadt, Bies, Mmes Roustit, Alexis, M. Willemain)

Point 10 - Modification des limites territoriales des communes de Saint-Avold et L'Hôpital.
Nouvelle délibération

Par délibérations concordantes du 17 septembre 2008, les conseils municipaux de Saint-Avold et de L'Hôpital se sont exprimés favorablement à la modification des limites territoriales, c'est-à-dire le rattachement de la section 62, parcelles n° 2-26-31 et 32 au profit de la commune de L'Hôpital.

Par courrier en date du 11 février 2014, Monsieur le Sous-Préfet de Forbach nous informe avoir obtenu l'accord des riverains naboriens concernés par ce rattachement à la commune de L'Hôpital.

Dans ce même courrier, Monsieur le Sous-Préfet nous demande de délibérer à nouveau, compte tenu de l'ancienneté des dernières délibérations.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'homologuer l'accord intervenu entre les deux municipalités et de donner un avis favorable à la modification des limites territoriales de la commune de Saint-Avold en acceptant que soient intégrées dans le territoire de la commune de L'Hôpital les parcelles cadastrées :

*Ban de Saint-Avold
 Section 62 n° 2-26-31 et 32*

La présente délibération annule et remplace celle du 24 février 2014

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 11 - Création de postes

Pour régulariser le tableau des effectifs M. le Maire propose au Conseil Municipal de :

- *créer deux postes d'ouvriers auxiliaires à temps complet (accroissement temporaire d'activité)*
- *renouveler 4 contrats (CAE/CUI) en filière technique avec un temps de travail de 35 heures hebdomadaires et une rémunération au SMIC à compter du 1^{er} mars 2014*
- *d'autoriser M. le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville la convention avec le Pôle Emploi/ou la Mission Locale et les Services de l'Etat ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération*
- *d'adapter le tableau des effectifs en ce sens*

Le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus :

Nombre de voix POUR	24
Nombre d'ABSTENTIONS	5 (MM. Dreistadt, Bies, Mmes Roustit, Alexis, M. Willemain)

Point 12 - Désignation des représentants de la Municipalité à l'Association Culture et Progrès

Le Conseil Municipal est appelé à désigner les représentants de la Municipalité à l'Association Culture et Progrès.

M. le Maire propose les candidatures suivantes :

André BINDNER – Florent WAGNER – Dolorès ROUFF – Roland THIEL – Patricia BOEGLER – Denise ORDENER

M. DREISTADT propose Mme ROUSTIT, M. WILLEMAIN et lui-même.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- *nbre de bulletins trouvés dans l'urne* 29
- *à déduire bulletins nuls/blancs* 4
- *reste pour le suffrage exprimé* 25

La liste présentée par M. le Maire a obtenu 20 voix, celle de M. DREISTADT 5 voix.

Les représentants de la Municipalité à l'Association Culture et Progrès sont donc les suivants : André BINDNER – Florent WAGNER – Dolorès ROUFF – Roland THIEL – Patricia BOEGLER – Denise ORDENER

Point 13 – Ecole élémentaire Josef Ley – retrait de poste

M. le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 14 avril 2014 M. le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale a porté à notre connaissance la décision prise par le Comité Technique Spécial Départemental, consulté sur les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de 2014 dans le premier degré, qui prévoit le retrait du 4^{ème} poste maternel de l'école élémentaire Josef Ley.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal DECIDE moins 1 abstention (Mme Boegler) d'adopter la motion ci-après s'opposant au retrait du 4^{ème} poste maternel de l'école élémentaire Josef Ley :

MOTION contre la suppression d'un poste à l'école élémentaire Josef Ley

Le Conseil Municipal réuni en assemblée ordinaire le 30 avril 2014, en soutien à l'équipe éducative et aux parents d'élèves exprime son profond désaccord face à la suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire du groupe scolaire Josef Ley de la commune.

La perte d'un poste d'enseignant signifie la fermeture d'une classe et en conséquence une augmentation d'élèves par classe et dégradera l'enseignement avec la perte d'une qualité de transmission du savoir, de culture, de formation.

Cette suppression de poste marquera une nouvelle dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Dans un secteur où de nombreux enfants rencontrent des difficultés scolairement et socialement, cette fermeture de classe entraînera inévitablement une dégradation de la qualité de vie et de réussite à l'école de nos enfants. Elle impactera en premier les catégories sociales les plus fragiles.

Il est inadmissible que la logique comptable prévale à la qualité de l'offre éducative.

Cette fermeture de classe réduira le développement d'une pédagogie appropriée aux difficultés des enfants, menacera la qualité de l'enseignement, mettra un terme aux projets pédagogiques.

De plus, les mutations constatées en matière d'immobilier laissent espérer que de nouvelles familles sont susceptibles de s'installer dans notre commune très prochainement et le prévisionnel évoqué ne correspondra pas du tout à la réalité.

Face à la priorité nationale affichée pour l'école primaire, les attentes étaient fortes et avec cette suppression de poste, au final, notre déception est grande.

L'attachement de la Municipalité au service public de l'Education Nationale passe par des moyens importants en faveur de l'école. Nous considérons que l'école n'est pas un coût mais un investissement social et humain pour l'avenir.

Les membres du Conseil Municipal demandent, en conséquence, que la mesure de carte scolaire qui frappe l'école élémentaire du Groupe scolaire Josef Ley de L'HOPITAL fasse l'objet d'un réexamen de la part du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, lors du prochain Comité Technique Spécial Départemental.

Point 14 – CARMI de l'Est Fermeture des consultations secondaires - Motion

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de fermeture des consultations secondaires de la Carmi de l'Est et propose d'adresser la motion ci-après à destination de Madame la Ministre des Affaires Sociales :

« Le Conseil Municipal de L'HOPITAL réuni ce 30 avril 2014 est gravement préoccupé par les orientations prises en matière d'offre de soins par les directions de la CANSSM et de la Carmi de l'Est.

A son conseil du 1^{er} avril, la Carmi de l'Est se proposait de faire avaliser la fermeture de 11 consultations médicales dites secondaires (il s'agit des consultations de : Spicheren Saint Laurent – Diesen – Merten – Hundling – Farschviller – Saint-Avoid Huchet – Porcellette – Hayange – Bure – Boulange et Joeuf) et la fermeture du centre de médecine spécialisée de Freyming-Merlebach. Les procédures faisaient même déjà l'objet d'un échéancier. A cette réunion du 1^{er} avril, devant la première levée de boucliers de maires et les demandes d'explication des syndicats devant des dossiers vides, la Carmi n'a pas osé discuter de ses propositions à ce conseil et a repoussé l'étude à une date ultérieure.

Depuis de nombreux mois déjà, les fermetures de consultations médicales se multiplient dans nos bassins miniers de l'Est de la France. Celles projetées par la Carmi sont annonciatrices d'autres à venir et organisent la désertification médicale de nos bassins de vie.

Les services assumés par le régime minier au service de toute la population permettent de suppléer aux faiblesses de la médecine libérale dans nos secteurs miniers.

Le président de la république avait proclamé à Forbach en 2012 « il faut rétablir le régime minier ! ». Ce régime créé pour une population aux conditions de travail et de vie particulièrement difficiles joue un rôle primordial pour nos populations.

Sa disparition accélérée ne peut qu'entraîner des renoncements aux soins pour une population âgée, peu apte à se déplacer aisément et fragilisée par des retraites et des pensions de réversion trop faibles et cela d'autant plus avec la remise en cause du transport gratuit à travers le transfert de la prestation transport du compte maladie de l'assurantiel de la CARMI à l'ASS de l'ANGDM.

Cela n'est pas acceptable, ni par nous ni par vous Madame la Ministre.

Le Conseil Municipal de L'HOPITAL vous demande solennellement de veiller à la suspension des fermetures envisagées et, conformément aux engagements pris, de trouver les moyens de

pérenniser l'offre de soin du régime minier en concertation avec les organisations représentatives des mineurs et les élus locaux ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>29</i>
----------------------------	-----------

Séance levée à 19h30